

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018100005	14/12/2020

Référence de la décision : A/PF/2020-12-220

**Prorogation de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens de SNCF VOYAGEURS
CAMPUS TRACTION DE TOULOUSE :**

A été prorogé, à la demande de SNCF Voyageurs Campus Traction de Toulouse, l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 14 décembre 2023 inclus.